



LE DOMAINE DE BÉTANGE REJOINT LE RÉSEAU EUROPÉEN WILDLIFE ESTATES – TERRITOIRES DE FAUNE SAUVAGE

**Un label européen prestigieux qui reconnaît la valeur écologique
exceptionnelle d'un site menacé par le projet autoroutier A31 bis**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Florange, le 21 janvier 2026

Le domaine de Bétange vient d'obtenir le label européen Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage, rejoignant ainsi un réseau d'excellence de plus de 580 territoires répartis dans 19 pays européens couvrant plus de 2 millions d'hectares. En France, le label est porté par la Fondation François Sommer, l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Fédération nationale des chasseurs. Il compte désormais 100 territoires labellisés dans l'Hexagone. Le domaine de Bétange est le 100ème territoire labellisé.

Un label européen d'excellence environnementale

Créé en 2005 par l'European Landowners' Organization (ELO), fédération européenne des propriétaires fonciers et entrepreneurs ruraux, le label Wildlife Estates représente bien plus qu'une simple reconnaissance : c'est un engagement volontaire en faveur de la gestion durable des ressources naturelles et de la conservation de la biodiversité.

Aligné sur la stratégie européenne de la biodiversité et les directives « Oiseaux » et « Habitats », ce label européen contribue à la mise en œuvre concrète des objectifs environnementaux de l'Union européenne. Il valorise les territoires qui démontrent qu'activités socio-économiques et préservation de la nature ne sont pas incompatibles, en cohérence avec la politique environnementale de la Commission européenne. Le label offre aux territoires reconnus un réseau d'échange de bonnes pratiques, une visibilité renforcée et un accès facilité à des projets, formations et financements dédiés à la conservation de la biodiversité.

En France, le déploiement du label Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage s'appuie sur un partenariat entre la Fondation François Sommer, l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Fédération nationale des chasseurs. Avec la labellisation du domaine de Bétange, le réseau français franchit le cap symbolique des 100 territoires engagés dans une démarche volontaire de gestion durable et de préservation de la biodiversité.

Un havre de biodiversité au cœur de la vallée industrielle

Situé sur la commune de Florange, le domaine de Bétange constitue un poumon vert exceptionnel de 65 hectares au cœur de la vallée sidérurgique de la Fensch. Le domaine composé d'un parc à l'anglaise du XIXe siècle avec une grille d'enceinte en fer forgé de 4 km de long, d'un château et d'une allée de Marronniers est intégralement inscrit au titre des Monuments Historiques.

Ce site exceptionnel abrite une biodiversité particulièrement remarquable :

- 70 espèces d'oiseaux, dont le pic mar, le milan royal et le moyen-duc
- 13 espèces de chauves-souris, soit la moitié des espèces recensées en Lorraine, dont la noctule de Leisler, le murin de Bechstein et le grand rhinolophe (espèce en voie d'extinction)
- Une faune diversifiée : chevreuils, sangliers, blaireaux, renards, lièvres ...

Bétange bénéficie déjà de plusieurs reconnaissances : label "Refuge pour les chauves-souris" (CPEPESC Lorraine), label "Refuge pour les oiseaux" (LPO), un chêne de 500 ans labellisé "Arbre remarquable de France", et l'allée des Marronniers, elle-même inscrite aux Monuments Historiques, primée au concours national "Allées d'arbres" de Sites & Monuments et labellisée "Ensemble arboré remarquable de France" par l'association A.R.B.R.E.S..

Bétange a également signé avec la LPO la première Obligation Réelle Environnementale (ORE) de la région Grand-Est pour une durée de 99 ans, portant sur la protection de l'allée des Marronniers. Cet engagement juridique de long terme, prévu par le Code de l'environnement, garantit la préservation durable de ce patrimoine arboré exceptionnel.

En 2024, Bétange a été choisi comme l'un des cinq sites pilotes en France de l'Observatoire Monuments Historiques et Développement Durable (CNRS, La Demeure Historique, Université Paris-Saclay, École nationale d'architecture de Versailles), seul représentant de la région Grand-Est.

Une reconnaissance européenne saluant une gestion exemplaire

« En rejoignant le réseau Wildlife Estates, le domaine de Bétange est reconnu comme un site d'excellence environnementale à l'échelle européenne. Cette labellisation renforce notre engagement de long terme pour la biodiversité en faveur des générations futures. Il souligne l'incompatibilité fondamentale entre ce site protégé et un projet autoroutier tel que l'A31bis. À l'approche de l'enquête publique prévue en avril et mai 2026, nous restons pleinement mobilisés aux côtés de l'Association de Sauvegarde du Site de Bétange et des 13 associations partenaires pour sauvegarder ce patrimoine unique. »

Odette de Mitry et Fanny Aymer, propriétaires-gestionnaires du domaine de Bétange

Dans sa décision du 18 décembre 2025, le Comité d'évaluation Wildlife Estates et le Jury international félicitent le domaine pour « son engagement à préserver un territoire remarquable et diversifié composant une mosaïque d'habitats représentant un fort potentiel de biodiversité ».

Le Comité a particulièrement salué :

- La réalisation d'inventaires naturalistes conduisant à une connaissance fine des richesses écologiques du site
- La gestion en « forêt jardinée », respectueuse des cycles naturels
- La conservation d'arbres morts au sol et sur pieds, essentiels pour la biodiversité
- La protection des arbres remarquables et de l'allée des Marronniers contractualisée par ORE
- La présence des éléments de patrimoine architectural

Le Comité a apprécié également les initiatives de sensibilisation et de transmission de ce patrimoine : expositions, conférences sur la protection juridique des arbres, Journées Européennes du Patrimoine, Rencontres musicales de Bétange, programme « Enfants du Patrimoine », Journées Portes Ouvertes pour les habitants des communes voisines.

Une menace autoroutière incompatible avec les engagements européens de la France

L'obtention de ce label européen revêt une importance particulière dans le contexte actuel. Le domaine de Bétange est en effet directement menacé par le projet de création d'un contournement autoroutier à l'ouest de Thionville, composante majeure du projet d'autoroute A31bis, dont l'enquête publique est annoncée en avril et mai 2026.

Ce projet pharaonique décidé par l'Etat prévoit la construction de 4 voies autoroutières en plus des 2 voies de routes départementales. Ce nouveau tronçon sera emprunté quotidiennement par plus de 100 000 véhicules et plusieurs milliers de camions. Il remplacera à terme l'actuelle traversée autoroutière de Thionville. A l'entrée Nord, ces 6 voies longeront à ciel ouvert sur 1 km le parc de Bétange, l'allée des Marronniers et les habitations de Terville. Le tracé passera ensuite en tunnel sous l'allée des Marronniers avec une menace directe sur le système racinaire de ces marronniers bicentennaires inscrits aux Monuments Historiques.

Sur les schémas présentés au dernier comité de pilotage du 28 novembre 2025, des murs anti-bruit sont prévus uniquement du côté de Terville, renvoyant ainsi toute la pollution sonore et atmosphérique vers Bétange. Ce mastodonte autoroutier fera ainsi fuir définitivement de nombreuses espèces protégées et aura un impact significatif voire mortel sur les arbres du domaine de Bétange. 10 hectares du bois de Terville sont également directement menacés. Face à cette menace, les maires des communes de Florange et de Terville ont adopté des motions dans leurs conseils municipaux demandant l'enfouissement du tracé sous forme de tranchée couverte afin de mieux protéger ce patrimoine exceptionnel et les habitants, des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique.

L'obtention du label Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage constitue une reconnaissance au plus haut niveau européen de la valeur écologique et patrimoniale du site. Elle place Bétange au sein d'un réseau transnational de territoires exemplaires en matière de conservation de la biodiversité, aligné sur la politique environnementale de la Commission européenne et les directives « Oiseaux » et « Habitats ». Cette labellisation européenne souligne l'incompatibilité fondamentale entre un projet d'infrastructure autoroutière et un site désormais reconnu au niveau européen pour son excellence environnementale.

Un engagement à long terme

Cette reconnaissance européenne permet au domaine de Bétange d'intégrer un réseau d'échange de bonnes pratiques entre pairs, de bénéficier d'une visibilité renforcée et d'accéder plus facilement à des projets, formations et financements dédiés à la conservation de la biodiversité. Le label Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage est attribué pour une durée de cinq ans et est renouvelable à l'issue de cette période, sous réserve d'une nouvelle évaluation du site, garantissant le maintien des engagements en faveur de la gestion durable et de la préservation de la biodiversité.

À propos de l'Association de Sauvegarde du Site de Bétange

Situé à Florange, le domaine de Bétange, comprenant le château, le parc de 65 hectares et l'allée des Marronniers, est un lieu emblématique de la vallée sidérurgique lorraine. Inscrit au titre des Monuments Historiques, il témoigne de l'histoire régionale tout en conservant un riche patrimoine naturel et architectural. L'Association de Sauvegarde du Site de Bétange a été constituée en 2020 pour réunir au sein d'une structure juridique ceux qui veulent maintenir, sauvegarder le patrimoine historique, architectural et écologique (faune, flore, sous-sol), la protection du site de Bétange (parc, château, allée principale d'accès dite « allée des marronniers ») et de ses abords et de tout ce qui s'y rattache, sa promotion touristique, culturelle, artistique et plus généralement toutes actions qui s'y rattachent. Elle organise chaque année des événements en lien avec l'environnement et le patrimoine historique, visant à valoriser ce lieu unique tout en préservant son caractère exceptionnel et son rôle de réservoir de biodiversité.



CONTACT PRESSE

Fanny Aymer
Château de Bétange
57190 Florange

06 08 46 91 50
sauvegarde.betange@gmail.com
www.chateaubetange.com

